

## ANNEXE 2

### DOTATION D'INVESTISSEMENT DE L'ETAT

#### EXERCICE 2021

*Déclaration de non-commencement d'exécution*

Collectivité maître d'ouvrage : *Commune d'Aussac-Vadalle*

Désignation de l'opération : *Traverse de Vadalle*

Le ..... *Jane de la Commune d'Aussac-Vadalle* ..... (1)

Vu l'article R 2334-24 du code général des collectivités locales,

#### CERTIFIE :

Que l'opération ou acquisitions visées ci-dessus et pour lesquelles une subvention de l'Etat est sollicitée n'ont pas reçu un commencement d'exécution,

#### ET S'ENGAGE<sup>(2)</sup> :

A ne pas commencer l'opération,

A ne pas signer l'acte d'acquisition, avant :

- soit la reconnaissance, par accusé réception du préfet, du dépôt du dossier,
- soit au terme d'un délai de trois mois à partir de la date de réception du dossier.

(date, signature et cachet)

A *Vadalle* , le *01/12/2020*

Le<sup>(1)</sup>.....

*Le Maire,*

*Gérard LIOT*



(1) le maire ou le président du Groupement de Communes

(2) si le dossier fait l'objet d'un rejet, il ne pourra être représenté au titre de l'année suivante que s'il n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution.